

l'acteur principal de ce processus diplomatique en dépit de l'apport considérable de divers acteurs au processus. D'ailleurs, même le Ministre Axworthy reconnaît les caractéristiques de cette nouvelle approche multilatérale qui demande une plus grande implication de la part de la société civile en soulignant que « civil society activism is the major factor ensuring that governments actually take up the responsibilities that they have acknowledged are theirs »¹¹. Par ailleurs, il minimise également l'implication des acteurs sociétaux dans la mesure où il maintient qu'en dernier lieu, ce ne sont pas eux qui signent les traités¹².

Ainsi, c'est la dynamique entre acteurs sociétaux et étatiques à **la lumière d'une conception humaine de la sécurité** qui nous intéresse. Nous souhaitons, par l'étude d'un cas particulier, mettre au jour la relation entre la société civile et l'État dans l'élaboration et la définition d'une politique de sécurité envisagée sous cet angle et cela, en considérant que cette notion ouvre la porte à des demandes d'élargissement de l'agenda en matière de sécurité qui sont soutenues par des acteurs sociétaux. Nous proposons d'étudier un problème international envisagé par le Canada dans une perspective de sécurité humaine et qui implique la participation d'acteurs sociétaux et étatiques : celui des armes légères et de petit calibre (ALPC.)¹³

Notre hypothèse est que devant les demandes d'élargissement provenant de la société civile, le gouvernement canadien privilégiera la réaffirmation de la logique étatique. Par conséquent, nous suggérons que l'implication des acteurs sociétaux en matière de sécurité humaine reste dans les cadres de l'État, même si la notion de sécurité humaine propose que celui-ci ne soit plus le principal objet de référence en matière de sécurité, mais bien les personnes ou la communauté¹⁴. Dans ce contexte, l'objet de référence individuel doit dès lors être perçu comme le suggère

¹¹ The Center for Defense Information, « Governments and NGOs Discuss Small Arms in Belgium, » *The Weekly Defense Monitor*, vol. 2, no. 42, octobre 1998.

¹² AXWORTHY, Lloyd, « Towards a New Multilateralism, » dans CAMERON, Maxwell A., LAWSON, Robert J. et Brian W. TOMLIN, 1998, *op. cit.*, p. 453.

¹³ Voici la définition généralement acceptée par les États et qui a été adoptée par le Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU sur les armes de petit calibre : « Armes de petit calibre - revolvers et pistolets à chargement automatique; fusils et carabines; mitraillettes; fusils d'assaut; mitrailleuses légères. Armes légères - mitrailleuses lourdes; lance-grenades portatifs, amovibles ou montés; canons antiaériens portatifs; canons antichars portatifs, fusils sans recul; lance-missiles et lance-roquettes antichars portatifs; lance-missile antiaériens portatifs; mortier de calibre inférieur à 100 mm. Munition et explosifs- cartouches, munitions pour armes de petit calibre; projectiles et missiles pour armes légères; conteneurs mobiles avec missiles ou projectiles pour système antiaérien ou antichars à simple action; grenade à main antipersonnel et antichar; mines terrestres; explosifs » dans la version française du rapport de l'ONU: UNITED NATIONS, *Excerpts from the Report of the UN Panel of Governmental Experts on Small Arms, General Assembly, 52e session, 27 août 1997*, p. 9.

¹⁴ « Aujourd'hui, notre unité première d'analyse de la sécurité n'est plus l'État mais bien la communauté, et même l'individu. » Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, Ministre des Affaires étrangères, à une réunion du Mid-America Committee « Action mondiale, communauté continentale: la sécurité humaine dans la politique étrangère du Canada », Chicago, Illinois, le 9 septembre 1998.